



PROCÈS VERBAL

SÉANCE ORDINAIRE du Jeudi 30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Kevin THEVEUX

Absents excusés : M.C. LECONTE a donné pouvoir à JL DELAUNAY ; D. TRAVERS a donné pouvoir à L. MOREAU ; A. JUGUET a donné pouvoir à O. BAUDY ; S. CERISIER a donné pouvoir à S. COTIN. A. BOISRAMÉ a donné pouvoir à S. GOUPIL

Absent : /

Nombre de votants : 15

Ordre du jour

1. Finances : Approbation du compte de Gestion.
2. Finances : Approbation du compte administratif 2022.
3. Finances : Affectation des résultats constatés.
4. Finances : Vote des taux d'imposition 2023.
5. Finances : Vote du budget primitif 2023

APPROBATION DU PV DU 23 FEVRIER 2023 - 15 POUR, o CONTRE, ET o ABSTENTION,

2023-03-01 FINANCES : APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2022

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable de gestion à l'ordonnateur. Il doit être voté préalablement au compte administratif. *Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.*

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022; celui de tous les titres et de tous les mandats ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Il vous est proposé :

- D'APPROUVER le compte de gestion du trésorier principal pour l'exercice 2022. Ce compte de gestion visé certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus avec :

15 Pour o Contre et o Abstention

2023-03-02 FINANCES : APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2022.

Madame MOREAU Lucienne 2^{ème} adjointe au Maire, donne les résultats du compte administratif 2022 pour le budget Commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	435 180.44
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	551 226.51
RESULTAT 2022	116 046.07

EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	85 566.56
------------------------------	-----------

RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	201 612.63
---------------------------------	------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

DÉPENSES TOTALES DE L'EXERCICE	386 478.40
RECETTES TOTALES DE L'EXERCICE	407 387.78
RESULTAT 2022	20 909.38

EXCEDENT TOTAL REPORTÉ à n-1	140 850.20
------------------------------	------------

RÉSULTAT DE CLÔTURE REPORTÉ N+1	161 759.58
---------------------------------	------------

à noter que Monsieur le Maire ne prend pas part au vote du compte administratif :

Il vous est proposé :

-**D'APPROUVER** les résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget Commune tels que présentés dans le tableau ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus avec :

13 Pour, 0 Contre et 0 Abstention

2023-03-03 FINANCES : AFFECTATION DES RESULTATS CONSTATES.

Monsieur le Maire propose d'affecter les résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget Général tels que présentés dans le tableau ci-après :

Reprise définitive des résultats au BP 2023	Montant en euros
Résultat de clôture de la section fonctionnement	201 612.63
Résultat de clôture de la section d'investissement	161 759.58

Résultat à affecter en section Investissement (art 001)	161 759.58
Montant affecté à la section Investissement (art 1068)	150 000.00
Excédent de fonctionnement reporté (art 002)	51 612.63

Il vous est proposé :

- **DE REPRENDRE** les résultats constatés au compte administratif 2022 du Budget Commune au budget primitif 2023 tels que présentés dans le tableau ci-dessus
- **D’AFFECTER** en section d’investissement la somme de 150 000 € au 1068
- **D’AFFECTER** en section d’investissement la somme de 161 759.58 € au 001
- **D’AFFECTER** en section fonctionnement la somme de 51 612.63 € au 002

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus avec :

Pour 15, 0 contre et 0 abstention

2023-03-04-FINANCES : VOTE DU TAUX D’IMPOSITION 2023.

Monsieur le Maire présente les bases prévisionnelles pour l’année 2023 et propose au conseil municipal un maintien des taux d’imposition tels qu’ils apparaissent ci-dessous ou une augmentation du taux se rapprochant de la moyenne départementale :

Prévisionnel pour 2023

Taxes	Bases prévisionnelles	Taux proposé	Taux Département	Produit fiscal attendu
TFPB (taxe foncière propriétés bâties)	270 700	36.43 % / 39%	42.89%	98 616 / 105 328
TFPNB (Taxe foncière sur le non bâti)	91 500	40.45 % / 43,30%	47.73%	37 012 / 39 622
TH (Taxe d’habitation pour résidence secondaire)	27 497	13.20 % / 14,13%	28.85%	3 630 / 3856
TOTAL				139 258 / 148 836

il vous est proposé

- **D’APPROUVER** les taux d’imposition suivants pour l’année 2023
 - ✓ Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : **39,00%**
 - ✓ Taxe foncière sur le non-bâti (TFPNB) : **43,30%**
 - ✓ Taxe d’Habitation pour résidence secondaire : **14,13%**

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus avec :

15 Pour, 0 contre et 0 abstention

Monsieur le Maire présente le Budget Primitif de la commune pour l'année 2023.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal, d'adopter le Budget Primitif de la commune pour l'année 2023 comme suit,

- Section d'investissement (vote par chapitre)
- Section de fonctionnement (vote par chapitre)

Le budget s'équilibrant en dépenses et en recettes pour les montants suivants :

- Section d'investissement : 787 920.25 €
- Section de fonctionnement : 448 576.20 €
-

Il vous est proposé :

- **DE VOTER** le Budget primitif 2023 par chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement
- **D'ADOPTER** le Budget primitif pour l'année 2023 tel que présenté ci-dessus.

Après en avoir délibéré, les membres de Conseil Municipal approuve la délibération ci-dessus avec :

15 Pour , 0 contre et 0 abstention ,

Le secrétaire de séance,

M. Kévin THEVEUX.

Le Maire,

M. Jean-Luc DELAUNAY.

